

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 20 janvier 2015 portant application des articles L. 562-2 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier

NOR : FCPT1418362A

Par arrêté du ministre des finances et des comptes publics en date du 20 janvier 2015, vu le règlement (CE) n° 2580/2001 du Conseil du 27 décembre 2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, modifié pour la dernière fois par le règlement (UE) n° 790/2014 du 22 juillet 2014 ; vu l'arrêté du 23 juillet 2014 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier (NOR : FCPT1402288A), compte tenu du retrait de la mention « FAHAS Sofiane Yacine », l'arrêté du 23 juillet 2014 est abrogé.

A Saint-Barthélemy, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises, les fonds, instruments financiers et ressources économiques des personnes physiques et morales, organismes et entités listés aux annexes I et II font l'objet d'une mesure de gel.

Sont interdits les mouvements ou transferts de fonds, instruments financiers et ressources économiques au bénéfice des personnes physiques et morales, organismes et entités listés aux annexes I et II.

Le directeur général du Trésor est chargé de la mise en œuvre du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française pour une durée de six mois.

Notification des voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa notification, soit par recours gracieux adressé au ministère des finances et des comptes publics au 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, télédéc 233, ou à liste-nationale@service-eco.fr, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, téléphone : 01-44-59-44-00, télécopie : 01-44-59-46-46, urgences télécopie référés : 01-44-59-44-99, greffe.ta-paris@juradm.fr. En l'absence de réponse à un recours gracieux dans les deux mois qui suivent la date du recours, il y a rejet implicite de la demande et le tribunal administratif de Paris pourra être saisi dans les deux mois suivant le rejet implicite.

A N N E X E S

A N N E X E I

LISTE DES PERSONNES MORALES, ENTITÉS ET ORGANISMES FAISANT L'OBJET D'UN GEL DES AVOIRS

- Al-Aqsa e V
- Al-Takfir et al-Hijra
- Armée de libération nationale
Ejército de Liberación Nacional
- Babbar Khalsa
- Brigade des martyrs d'Al-Aqsa
- Devrimci Halk Kurtuluş Partisi-Cephesi (DHKP/C)
Alias : a) Devrimci Sol (Gauche révolutionnaire) ; b) Dev Sol (Armée/Front/Parti révolutionnaire populaire de libération).
- Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général
Alias : FPLP-Commandement général.
- Front populaire de libération de la Palestine (FPLP)
- Fuerzas armadas revolucionarias de Colombia (FARC)
Forces armées révolutionnaires de Colombie
- Gama'a al-Islamiyya (Groupe islamique)

Alias : Al-Gama'a al-Islamiyya, IG.

- Hamas (y compris Hamas-Izz al-Din al-Qassem)
- Hezbollah branche militaire

Alias : Hizballah military branch.

Désigné par le règlement n° 714/2013 du 25 juillet 2013

Branche militaire du Hezbollah, également connu sous les noms de Hezbollah Military Wing, Hizbullah Military Wing, Hizballah Military Wing, Hezbollah Military Wing, Hisbollah Military Wing, Hizbu'llah Military Wing, Hizb Allah Military Wing et Jihad Council (conseil du Djihad) (et toutes les unités placées sous son autorité, dont l'organisation de la sécurité extérieure).

- Hizbul Mujahedin (HM)
- Hofstadgroep
- Holy Land Foundation for Relief and Development
Fondation de la Terre sainte pour le secours et le développement
- International Sikh Youth Federation (ISYF)
- İslami Büyük Doğu Akıncılar Cephesi – Front islamique des combattants du Grand Orient (IBDA-C)
- Jihad islamique palestinien (JIP)
- Khalistan Zindabad Force (KZF)
- Organisation Abou Nidal – ANO

Alias : a) Conseil révolutionnaire du Fatah ; b) Brigades révolutionnaires arabes ; c) Septembre noir ; d) Organisation révolutionnaire des musulmans socialistes.

- Parti communiste des Philippines, y compris la New People's Army (NPA), Philippines
- Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK)

Alias : a) KADEK ; b) KONGRA-GEL.

- Sendero Luminoso – SL

Sentier lumineux

- Teyrbazen Azadiya Kurdistan – TAK

Alias : Faucons de la liberté du Kurdistan.

- Tigres de libération de l'Eelam tamoul (TLET)

A N N E X E I I

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES FAISANT L'OBJET D'UN GEL D'AVOIRS

- ABDOLLAHI Hamed

Alias : Mustafa Abdollahi.

Né le 11.8.1960

Lieu de naissance : Iran

Passeport n° D9004878

- AL YACOUB, Ibrahim Salih Mohammed

Né le 16.10.1966 à Tarut (Arabie saoudite).

Nationalité : ressortissant d'Arabie saoudite.

- AL-NASSER, Abdelkarim Hussein Mohamed

Né à Al Ihsa (Arabie saoudite).

Nationalité : ressortissant d'Arabie saoudite.

- ARBABSIAR Manssor

Alias : Mansour Arbabsiar

Né le 6 ou 15 mars 1955.

Lieu de naissance : Iran.

Nationalités : iranienne et américaine.

Passeports n° : a) C2002515 (Iran) ; b) 477845448 (Etats-Unis)

Pièce nationale d'identité n° 07442833, expirant le 15 mars 2016.

Renseignement complémentaire : permis de conduire américain.

- BOUYERI, Mohammed

Alias : a) Abu ZUBAIR, SOBIAR, Abu ZOUBAIR

Né le 8.3.1978 à Amsterdam (Pays-Bas)

Renseignement complémentaire : membre du « Hofstadgroep »

- IZZ-AL-DIN, Hasan

Alias : a) GARBAYA, Ahmed ; b) SA-ID ; c) SALWWAN, Samir.

Né en 1963 au Liban.

Nationalité : ressortissant libanais.

• MOHAMMED, Khalid Shaikh

Alias : a) ALI, Salem ; b) BIN KHALID, Fahd Bin Adballah ; c) HENIN, Ashraf Refaat Nabith ; d) WADOOD, Khalid Abdul.

Né le 14.4.1965 ou le 1.3.1964 au Pakistan.

Passeport n° 488555.

• SHAHLAI Abdul Reza

Alias : a) Abdol Reza Shala'i ; b) Abd-al Reza Shalai ; c) Abdorreza Shahlai ; d) Abdolreza Shahla'i ; e) Abdul-Reza Shahlaee ; f) Hajj Yusef ; g) Haji Yusif ; h) Hajji Yasir ; i) Hajji Yusif ; j) Yusuf Abu-al-Karkh.

Né vers 1957.

Lieu de naissance : Iran.

Adresses : a) Kermanshah, Iran ; b) Base militaire de Mehran, province de Ilam, Iran.

• SHAKURI Ali Gholam

Né vers 1965.

Lieu de naissance : Téhéran en Iran.

• SOLEIMANI Qasem

Alias : a) Ghasem Soleymani ; b) Qasmi Sulayman ; c) Qasem Soleymani ; d) Qasem Solaimani ; e) Qasem Salimani ; f) Qasem Solemani ; g) Qasem Sulaimani ; h) Qasem Sulemani

Né le 11 mars 1957 en Iran.

Nationalité : iranienne.

Passeport n° 008827 (passeport diplomatique iranien), délivré en 1999.

Titre : général de division.